



Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

RAPPORTS
ATELIER DU COMITÉ SPS SUR L'ANALYSE DES RISQUES:
L'ÉVALUATION DES RISQUES, LA GESTION DES RISQUES
ET LA COMMUNICATION SUR LES RISQUES

LUNDI 12 ET MARDI 13 JUILLET 2021

OMC, CENTRE WILLIAM RAPPARD, GENÈVE
PARTICIPATION VIA ZOOM

NOTE DU SECRÉTARIAT¹

Le Secrétariat de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a organisé un atelier sur l'évaluation des risques, la gestion des risques et la communication sur les risques les 12 et 13 juillet 2021, sur la base d'une proposition présentée par le Canada dans le contexte du cinquième Examen du fonctionnement et de la mise en œuvre de l'Accord SPS ([G/SPS/GEN/1769](#) et [G/SPS/GEN/1769/Rev.1](#)). Le programme a été distribué sous la cote [G/SPS/GEN/1911/Rev.2](#).

L'atelier s'est tenu sur Zoom, avec service d'interprétation dans les trois langues officielles de l'OMC. M. Gregory MacDonald, Président du Comité SPS pour la période 2020-2021, a animé l'atelier.

Une [page Web dédiée à l'atelier](#) a été mise en ligne avant l'activité; on peut y trouver des renseignements d'ordre logistique, le programme de l'atelier, des renseignements généraux sur les intervenants, ainsi qu'un [catalogue de ressources pertinentes](#) pour aider les gouvernements à établir et à rendre opérationnels les cadres d'analyse des risques. Ce catalogue incluait des normes, directives et recommandations internationales, des présentations, des manuels, des guides, des outils, des liens vers des activités antérieures et des cours en ligne que les participants pouvaient consulter avant la tenue de l'atelier.

Près de 1 300 participants se sont inscrits à l'atelier, y compris des parties prenantes intéressées de Membres, du secteur privé, des milieux universitaires et de la société civile. Dans le cadre de tables rondes, de présentations, d'études de cas concrets, de vidéoclips, de sondages et de séances de questions/réponses, l'atelier a donné lieu à des échanges sur l'analyse des risques SPS, à des échanges de données d'expérience et à des discussions sur les difficultés rencontrées, les bonnes pratiques et les questions émergentes. En outre, les participants ont profité de plusieurs séances parallèles informelles, qui ont été l'occasion d'interagir de manière informelle avec les intervenants.

Les présentations et vidéos de l'atelier sont disponibles sur la [page Web dédiée à l'atelier](#) et peuvent être consultées à la section "Activités, ateliers et formations" du portail SPS de l'OMC (http://www.wto.org/french/tratop_f/sps_f/events_f.htm).

1 OBJECTIF DE L'ATELIER

1.1. L'objectif de l'atelier était de favoriser les discussions sur tous les aspects de l'analyse des risques SPS – évaluation des risques, gestion des risques et communication sur les risques – en s'appuyant sur l'[atelier SPS sur l'analyse des risques](#) qui a eu lieu les 13 et 14 octobre 2014 et sur la [séance thématique du Comité SPS concernant la communication sur les risques](#), tenue le 15 juillet 2015. Le premier jour de l'atelier a couvert les remarques liminaires (séance 1),

¹ Le présent document a été établi par le Secrétariat sous sa propre responsabilité et est sans préjudice des positions des Membres ni de leurs droits et obligations dans le cadre de l'OMC.

l'évaluation des risques (séance 2) et la gestion des risques (séance 3). Le deuxième jour a été consacré à la communication sur les risques (séance 4) et aux présentations d'études de cas (séance 5).

2 SÉANCES DE L'ATELIER

2.1 Séance d'ouverture (séance 1)

2.1. La séance d'ouverture de l'atelier a débuté par un vidéoclip dans lequel intervenaient **M. Robert Griffin** (ancien coordonnateur national pour la quarantaine et l'inspection des produits agricoles et ancien Directeur du Laboratoire d'épidémiologie et d'analyse des risques phytosanitaires du Département de l'agriculture des États-Unis (USDA)) et **Mme Gretchen Stanton** (ancienne Secrétaire du Comité SPS de l'OMC). M. Griffin et Mme Stanton ont livré quelques remarques liminaires sur l'analyse des risques et l'Accord SPS, passant en revue certaines discussions menées à l'OMC au fil des ans. Évoquant les négociations ayant conduit à la conclusion de l'Accord SPS, Mme Stanton a fait observer que les concepts de justification scientifique et d'évaluation des risques avaient été examinés dès le début des négociations et jouaient un rôle essentiel dans l'Accord SPS. M. Griffin a rappelé les discussions tenues lors d'ateliers précédents à l'OMC, qui avaient d'abord été axées sur l'évaluation des risques avant d'évoluer et d'inclure des questions d'actualité telles que l'incertitude dans l'évaluation des risques et la gestion des risques. M. Griffin a également fait observer que les discussions pouvaient encore évoluer et s'approfondir, notamment dans le domaine de la gestion des risques.

2.2. **Mme Camille Fléchet** (Secrétariat de l'OMC) a donné un aperçu des dispositions de l'Accord SPS se rapportant à l'évaluation des risques, à la gestion des risques et à la communication sur les risques. Mme Fléchet a attiré l'attention sur les obligations en matière d'évaluation des risques prescrites à l'article 5 de l'Accord SPS et sur les définitions connexes données à l'Annexe A de l'Accord. Elle a également évoqué les éléments importants à retenir des rapports de règlement des différends à l'OMC et des dispositions de l'Accord SPS qui incorporent des principes de gestion des risques et de communication sur les risques.

2.2 Évaluation des risques (séance 2)

2.3. L'atelier s'est poursuivi avec deux tables rondes consacrées à l'examen du concept d'évaluation des risques et de la manière de procéder à l'évaluation des risques dans la perspective des politiques commerciales, et au partage de données d'expérience sur le renforcement des capacités techniques, y compris les outils de formation actuellement disponibles qui peuvent aider les participants à comprendre et à gérer certaines des difficultés associées à l'évaluation des risques.

2.4. La première table ronde a été animée par **Mme Marlyne Hopper** (Secrétariat du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF)). Lors de cette table ronde, **M. Tom Heilandt** (Codex), **M. Francisco D'Alessio** (OIE), **Mme Sophie von Dobschuetz** (FAO) et **Mme Magda Sachana** (OCDE) ont discuté des normes internationales pertinentes et de certains outils internationaux, avec mention du [catalogue des ressources pertinentes de l'atelier](#).

2.5. M. Heilandt a présenté les directives générales du Codex relatives à l'analyse des risques, ainsi que les directives spécifiques du Codex visant à guider les pays dans leurs activités d'évaluation des risques dans des domaines donnés. Dans ce contexte, M. Heilandt a rappelé aux participants que les évaluations des risques menées par la FAO et par l'OMS étaient reprises dans les normes du Codex, mais que ce dernier avait aussi élaboré des directives pour aider les pays à mener leurs propres évaluations des risques. M. D'Alessio a présenté les normes de l'OIE sur l'analyse des risques à l'importation figurant dans le Code sanitaire pour les animaux terrestres et le Code pour les animaux aquatiques de l'OIE, qui incluent des principes et des recommandations pour la réalisation des évaluations des risques, ainsi que d'autres directives pertinentes de l'OIE sur l'analyse des risques à l'importation. Il a souligné l'importance de la liste de maladies dressée par l'OIE et des obligations de déclaration à l'OIE dans le contexte de l'identification des dangers, ainsi que l'importance des normes spécifiques de l'OIE sur la surveillance et la situation zoosanitaires, la régionalisation et les mesures générales de prévention et de lutte contre les maladies dans le contexte de l'évaluation des risques. Mme von Dobschuetz a discuté de l'initiative "Une seule santé" de l'Alliance tripartite FAO/OIE/OMS, en particulier de l'[Outil opérationnel pour l'évaluation conjointe des risques issu du Guide tripartite FAO/OIE/OMS](#), qui vise à remédier de manière interdisciplinaire aux risques pour la

santé découlant des maladies animales. Elle a également présenté le nouveau Groupe d'experts de haut niveau sur l'approche "Une seule santé" et son rôle consultatif à l'appui de la mise à disposition de conseils scientifiques et politiques fondés sur des éléments de preuve pour relever les défis mis en lumière par l'initiative "Une seule santé". Enfin, Mme Sachana a présenté les directives SPS facultatives mises au point dans les domaines des produits chimiques et des pesticides, et la manière dont ces directives peuvent contribuer aux activités d'évaluation des risques.

2.6. Les intervenants ont également parlé des problèmes liés à l'évaluation des risques dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et, plus généralement, des maladies émergentes. Ils ont évoqué par ailleurs les nouvelles tendances et les faits nouveaux relatifs à l'évaluation des risques, tels que l'amélioration de la coordination et de la collaboration entre secteurs et organisations. Enfin, les intervenants ont mis en avant le soutien disponible pour aider les pays en développement dans la mise en œuvre des directives et outils existants et pour faciliter l'évaluation des risques SPS.

2.7. La deuxième table ronde s'est concentrée sur les points de vue des Membres sur l'évaluation des risques. Elle a été animée par Mme Lucy Namu (Service d'inspection phytosanitaire du Kenya (KEPHIS)) et a vu la participation des intervenants suivants: **Mme Anastasia Alvizou** (Direction générale de la santé et de la sécurité alimentaire, Commission européenne), **M. Knut G. Berdal** (Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, Norvège), **Mme Alison Neeley** (USDA), **M. Lei Zhang** (Centre national chinois de l'évaluation des risques concernant l'innocuité des produits alimentaires) et **Mme Karima Zouine** (Direction de l'évaluation des risques et des affaires juridiques, Maroc).

2.8. Les intervenants ont échangé des données d'expérience sur l'évaluation des risques, l'utilisation des normes internationales pour soutenir les activités d'évaluation des risques et le recours aux évaluations des risques internationales et régionales. Plus spécifiquement, Mme Neeley a parlé des normes pertinentes de la CIPV telles qu'utilisées aux États-Unis, comme la norme NIMP 2, qui établit un cadre pour l'analyse des risques liés aux parasites, les normes NIMP 11 et NIMP 26 qui précisent de quelle manière mener l'analyse des risques liés aux parasites et décrivent les diverses étapes de l'analyse des risques liés aux parasites, et la norme NIMP 5, qui offre un glossaire aidant les pays à comprendre et utiliser des termes clés et à mieux communiquer avec leurs organisations nationales et avec leurs partenaires commerciaux. M. Berdal a ensuite présenté l'utilisation, par le Comité scientifique norvégien de l'alimentation et de l'environnement, des principes et de la méthode d'évaluation des risques tels qu'envisagés dans des normes internationales (y compris les normes du Codex, de la CIPV et de l'OIE), ainsi que l'utilisation, par la Norvège, des évaluations internationales et régionales. M. Berdal a également discuté du recours, par la Norvège, d'évaluations des risques effectuées par d'autres pays, mettant en lumière l'importance de l'harmonisation des évaluations des risques dans différents domaines (par exemple les micro-organismes, les résidus de pesticides, les organismes génétiquement modifiés (OGM), les additifs alimentaires et les toxines naturelles). Mme Zouine a souligné la nécessité d'un renforcement de la coopération régionale et de l'augmentation des évaluations régionales des risques, notamment pour aider les pays en développement à faire bon usage des compétences et ressources existantes.

2.9. Les intervenants ont aussi échangé des données d'expérience sur le renforcement des capacités et débattu des difficultés liées aux activités d'évaluation des risques en ce qui concerne la disponibilité et la qualité des données, et des difficultés liées à l'évaluation de l'incertitude. M. Zhang, en particulier, a décrit les efforts déployés dans le domaine de la sécurité sanitaire des produits alimentaires pour promouvoir le partage de données entre ministères et les lignes directrices existant en Chine au sujet de la collecte de données, de l'évaluation de la qualité des données et de l'évaluation de l'incertitude. M. Zhang a aussi évoqué certaines mesures prises dans son pays pour garantir l'indépendance des évaluations des risques. Mme Zouine a ensuite mis en lumière les efforts de restructuration dans le domaine de la sécurité sanitaire des produits alimentaires en vue du déploiement de processus d'évaluation des risques indépendants au Maroc. Mme Neeley a souligné l'importance de la transparence et du partage de renseignements entre partenaires commerciaux afin de faciliter l'analyse des risques liés aux parasites et de remédier à certaines des difficultés de l'évaluation des risques. Mme Alvizou est ensuite intervenue pour présenter le nouveau Règlement (UE) 2019/1381, qui vise: Améliorer la transparence de l'évaluation des risques de l'UE dans la chaîne alimentaire; renforcer la fiabilité, l'objectivité et l'indépendance des études utilisées par l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA - l'organisme de l'UE chargé de l'évaluation des risques); garantir la participation des parties prenantes à un stade précoce du processus d'évaluation des risques; et remédier aux contraintes en termes de ressources en encourageant des partenariats entre les organisations scientifiques nationales d'évaluation des risques et l'EFSA.

2.10. Après ces deux tables rondes, les participants ont eu l'occasion d'interagir de manière informelle et de poser des questions complémentaires aux intervenants sur le thème de l'évaluation des risques lors de deux séances parallèles informelles tenues sur Zoom. Une de ces séances a été consacrée à un échange avec les organisations internationales concernées et l'autre à un échange avec les Membres ayant participé à la seconde table ronde.

2.3 Gestion des risques (séance 3)

2.11. Dans le cadre de deux tables rondes, cette séance a examiné le concept de la gestion des risques, y compris l'évaluation des options, la mise en œuvre, le suivi et l'examen de la gestion des risques, ainsi que les questions connexes relatives à la mise en œuvre des dispositions pertinentes de l'Accord SPS. Les difficultés liées à la gestion des risques ont aussi pu être examinées, telles que la détermination, l'identification et l'évaluation des options en matière de gestion des risques.

2.12. La première table ronde, qui a été animée par **Mme Deila Grace** (Institut international de recherche sur l'élevage, Kenya), s'est intéressée aux points de vue des organismes internationaux de normalisation. **Mme Hilde Kruse** (Codex), **M. Masahiro Sai** (Ministère japonais de l'agriculture, des forêts et des pêches (MAFF) et membre responsable au sein du Comité des normes de la CIPV), **Mme Joanne Wilson** (Ministère néo-zélandais du secteur primaire et membre responsable au sein du Comité des normes de la CIPV) et **M. Francisco D'Alessio** (OIE) ont échangé des renseignements sur les normes et les directives internationales élaborées par des organismes internationaux de normalisation au sujet de la gestion des risques et du soutien fourni aux Membres. Mme Wilson a parlé des directives existantes de la CIPV concernant la gestion des risques liés aux parasites, y compris des directives générales et spécifiques, et a présenté le module d'apprentissage en ligne de la CIPV sur l'analyse du risque phytosanitaire. M. Sai a expliqué de quelle manière les normes de la CIPV pouvaient être utilisées pour guider efficacement un processus de gestion des risques, en s'intéressant particulièrement aux normes par produit. Il a également présenté les travaux actuels de la CIPV visant à élaborer de nouvelles directives sur la gestion des risques liés aux parasites aux fins de l'harmonisation des options de gestion des risques et des normes par produit supplémentaires. M. D'Alessio a parlé des chapitres horizontaux du Code sanitaire pour les animaux terrestres et du Code pour les animaux aquatiques de l'OIE, ainsi que des chapitres consacrés à des maladies spécifiques, qui constituent le cadre type de l'OIE pour la gestion des risques. Il a également donné des renseignements sur les programmes de l'OIE qui ont pour objectif d'aider les pays à mettre en œuvre les normes et les activités de renforcement des capacités de l'OIE; il a ainsi évoqué le Processus d'évaluation des performances des services vétérinaires de l'OIE, des stratégies pour travailler sur les sujets prioritaires, le Système mondial d'information sanitaire de l'OIE (OIE-WAHIS) et le programme consacré à la charge mondiale des maladies animales. Mme Kruse a ensuite parlé en détail des normes alimentaires du Codex et des textes apparentés, en mettant l'accent sur le processus fondé sur la science qui conduit à l'élaboration des normes du Codex.

2.13. En plus de la présentation des directives existantes du Codex, de la CIPV et de l'OIE sur la gestion des risques, les intervenants ont évoqué les thèmes pour des activités futures et les approches innovantes pour la gestion des risques, ainsi que les nouveaux enjeux. Dans ce contexte, la fraude alimentaire, le changement climatique, le commerce électronique, les nouveaux aliments (comme les autres sources de protéines) et les nouvelles technologies ont fait l'objet de discussions. Par exemple, les efforts déployés par la CIPV dans le domaine du commerce électronique ont été présentés en détail, y compris le réseau informel d'experts en commerce électronique, le réseau interinstitutions impliquant la CITES et l'OMD et l'élaboration d'un nouveau guide de la CIPV sur le commerce électronique. Enfin, les intervenants ont discuté des efforts consentis pour améliorer la participation des pays à leurs activités, y compris le Fonds fiduciaire du Codex, qui vise à soutenir l'acquisition de connaissances et de compétences et à renforcer les capacités nationales en vue d'une participation effective aux travaux du Codex; les formations de l'OIE et son réseau de points focaux; l'observatoire de l'OIE, qui fournit des indications sur la manière dont les pays mettent en œuvre les normes; le programme consacré à la charge mondiale des maladies animales; et les ateliers régionaux de la CIPV et les approches novatrices adoptées dans les réunions virtuelles.

2.14. La séance s'est achevée par une table ronde sur les points de vue des Membres, qui leur a donné l'occasion de parler de leurs réussites, des difficultés rencontrées, des considérations, des répercussions et des bonnes pratiques liées à la gestion des risques. La table ronde a été animée par **M. Steve Hathaway** (Autorité néo-zélandaise de la sécurité sanitaire des aliments) et a réuni les intervenants suivants: **M. Kuan-Yu Lin** (Ministère de la santé et des affaires sociales,

Taipei chinois), **M. Johnny Marchan Peña** (Service national de l'hygiène des produits de la pêche, Pérou) et **M. Taluí Espíndola Zanatta** (Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de l'approvisionnement alimentaire, Brésil).

2.15. La table ronde a débuté par de courts vidéoclips qui présentaient les points de vue du secteur privé sur la gestion des risques et l'expérience dans le domaine de la coopération entre les secteurs public et privé. Dans le premier vidéoclip, **Mme Ludovica Verzegnassi** (Nestlé) a mis en lumière l'importance du rôle du secteur privé, qui aide les gestionnaires des risques à réunir des éléments de preuve pour évaluer la faisabilité des différentes options de gestion. Mme Verzegnassi a invité les gouvernements à mettre au point, dans le cadre du Codex, un processus pour des consultations transparentes avec le secteur privé afin de soutenir un développement plus rapide d'options réalisables et applicables de gestion des risques pour les produits existants, ainsi que pour les produits alimentaires innovants qui répondent aux nouvelles tendances de consommation. Dans le deuxième vidéoclip, **M. Chagama Kedera** (Coordonnateur du COLEACP pour le Programme NExT (New Export Trade), Kenya) a parlé de l'importance de la transparence et d'une coopération étroite entre les parties prenantes des secteurs public et privé afin de garantir une gestion efficace des risques et d'encourager une meilleure conformité avec les prescriptions SPS. M. Kedera a évoqué l'expérience de l'Équipe spéciale nationale chargée de l'horticulture, qui a réuni les autorités compétentes et des entreprises au niveau des PDG pour gérer les risques dans les chaînes de valeur. M. Kedera a également souligné la nécessité de renforcer les capacités dans les secteurs privé et public.

2.16. Après la diffusion de ces vidéoclips, M. Lin, M. Marchan Peña et M. Espíndola Zanatta ont échangé des données d'expérience sur la gestion des risques et ont évoqué les difficultés rencontrées et les stratégies. Ils ont mis en lumière l'importance de la transparence et de la coopération dans la gestion des risques, le rôle des diverses parties prenantes, y compris le secteur privé, l'harmonisation fondée sur des normes internationales, et l'innovation. Les intervenants ont reconnu, en particulier, que le secteur privé était une source importante d'information pour les gestionnaires des risques. M. Lin a souligné l'importance d'une attribution claire des responsabilités entre les responsables de l'évaluation et les gestionnaires des risques, ainsi que l'importance de canaux de communication efficaces entre ces deux catégories de personnes et avec toutes les parties prenantes pertinentes. Il a été fait référence, par exemple, aux publications sur les réseaux sociaux pour surveiller les réactions du public au sujet des décisions relatives à la gestion des risques, ainsi qu'aux lignes directrices destinées aux acteurs du secteur agroalimentaire visant à faciliter la mise en œuvre des prescriptions SPS. M. Marchan Peña a discuté de l'examen des processus de gestion des risques au Pérou, qui comprenait la mise en place de solutions technologiques et le renforcement des capacités du personnel technique. M. Marchan Peña a également évoqué les modifications apportées aux modèles de certification du Pérou en vue de les rendre plus souples. M. Espíndola Zanatta a ensuite pris la parole pour présenter les programmes de surveillance des pesticides au Brésil et la pertinence des directives du Codex dans ce contexte. Il a en outre identifié certaines lacunes dans les normes internationales existantes, évoquant la question des limites maximales de résidus (LMR).

2.17. Les intervenants ont reconnu que les gestionnaires des risques étaient confrontés à diverses difficultés à l'échelle nationale, par exemple: faire face à l'incertitude; fonder les décisions en matière de gestion des risques sur les évaluations des risques SPS tout en intégrant d'autres facteurs; et dialoguer efficacement avec les parties prenantes pertinentes. Les intervenants ont également débattu des bonnes pratiques et des facteurs de réussite indispensables pour remédier à certaines de ces difficultés. La nécessité de renforcer les capacités techniques et d'augmenter le recours à la technologie a été mise en lumière. Les intervenantes ont insisté par ailleurs sur l'importance de la transparence, de la coopération entre organismes gouvernementaux et avec d'autres parties prenantes, de l'indépendance des gestionnaires des risques, de l'utilisation de normes internationales pour améliorer la gestion des risques à l'échelle nationale et de l'incorporation des facteurs autres que les résultats de l'évaluation des risques SPS dans les décisions en matière de gestion des risques, tels que les considérations économiques ou les habitudes et la culture de consommation.

2.4 Communications sur les risques (séance 4)

2.18. Cette séance a été consacrée à l'étude du concept de la communication sur les risques, y compris les objectifs à inclure dans un plan de communication sur les risques, l'élaboration d'un plan de communication sur les risques, la manière de garantir au moyen de communications internes et externes que les résultats de l'évaluation des risques, les options de gestion des risques et les

hypothèses et incertitudes de l'évaluation des risques soient correctement communiqués aux publics/parties prenantes internes et externes. Elle a également couvert l'importance d'établir la confiance, de travailler dans la transparence et de susciter la confiance à l'égard des décisions réglementaires; la mise en œuvre de stratégies visant à surmonter les difficultés liées aux importantes contraintes institutionnelles, techniques et en matière de capacités; et des questions connexes relatives à la mise en œuvre des dispositions pertinentes de l'Accord SPS.

2.19. Une première série de présentations s'est penchée sur les normes, lignes directrices et recommandations internationales pertinentes du Codex, de la CIPV et de l'OIE relatives à la communication des risques et du rôle des organismes internationaux de normalisation dans la communication sur les risques. D'autres directives internationales et régionales disponibles concernant la communication des risques ont également été examinées.

2.20. **Mme Sarah Cahill** (Codex) a fait une présentation sur l'élaboration des normes et l'importance d'établir des communautés autour de la communication sur les risques. La présentation a examiné les directives et manuels de procédure du Codex disponibles, y compris les Principes de travail pour l'analyse des risques en matière de sécurité sanitaire des aliments. Prendre note des préoccupations des Membres et de certaines parties prenantes et maintenir une communication réciproque ont également été cités comme éléments importants de la communication sur les risques. Mme Cahill a conclu en exposant les avantages qu'il y avait à renforcer le dialogue avec les pays, par exemple en améliorant la sensibilisation aux travaux du Codex et à la compréhension de ces travaux et en établissant la relation de confiance nécessaire à une communication efficace sur les risques.

2.21. **Mme Sarah Brunel** (CIPV) a présenté une communication sur les risques phytosanitaires et sur l'importance de maintenir un processus interactif avec les parties prenantes concernées. Elle a décrit les objectifs et les différentes composantes de la communication sur les risques liés aux parasites, ainsi que les principes d'une bonne communication sur ces risques, qui incluaient des aspects relatifs à la coopération, à la transparence, au respect, à la réactivité et à l'engagement. Les facteurs clés d'une communication réussie sur les risques ont également été évoqués. Il s'agissait, entre autres, de la planification, de la compréhension de la nature du risque, de l'identification des besoins des parties prenantes et de la compréhension des responsabilités des organisations nationales de la protection des végétaux (ONPV). Mme Brunel a conclu en partageant des renseignements sur les outils de la CIPV, tels que le Portail phytosanitaire international.

2.22. **M. Francisco d'Alessio** (OIE) a fait une présentation sur la communication sur les risques et les normes, activités et outils internationaux de l'OIE. Il a partagé des renseignements au sujet des principes de la communication sur les risques qui sont reflétés dans les chapitres du Code sanitaire pour les animaux terrestres et du Code pour les animaux aquatiques de l'OIE consacrés à l'analyse des risques. La participation du secteur privé et des parties prenantes pertinentes aux activités de communication sur les risques a été décrite comme un élément essentiel du processus. Le système OIE-WAHIS et le portail du statut officiel des maladies ont été présentés comme deux initiatives clés dans le contexte de l'analyse des risques à l'importation. M. D'Alessio a conclu en présentant les activités de renforcement des capacités de l'OIE, qui comprenaient la formation de points focaux nationaux et des modules d'apprentissage en ligne.

2.23. **M. Markus Lipp** (FAO) a fait une présentation sur les difficultés inhérentes à la communication sur les risques en ce qui concernait la sécurité sanitaire des produits alimentaires. Il a expliqué que les risques en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires existaient tout au long de la chaîne d'approvisionnement et que le public visé par la communication sur les risques incluait donc les consommateurs, les médias, les gestionnaires des risques, les responsables de l'évaluation des risques et les producteurs. La complexité de la sécurité sanitaire des produits alimentaires a également été mise en évidence. Elle découlait des différentes sources de dangers, qui comprenaient des sources chimiques, microbiologiques, physiques et radiologiques. M. Lipp a souligné la nécessité de continuer à utiliser la science comme base de la communication sur les risques et a relevé également que la communication sur les risques ne devrait pas uniquement reposer sur l'idée que les faits scientifiques convaincront un public, mais aussi tenir compte de la dimension émotionnelle des aliments.

2.24. **M. Hong Jin** (Office des normes alimentaires pour l'Australie et la Nouvelle-Zélande) a communiqué des renseignements sur le projet de l'APEC visant à mettre au point un cadre de communication sur les risques en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires (cadre

FSRC). Le projet identifiait les difficultés rencontrées par les autorités compétentes en termes de communication sur les risques, passait en revue les efforts déployés récemment dans ce domaine par les autorités compétentes et transformait les bonnes pratiques internationales en principes pour une communication efficace sur les risques en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires. Le cadre FSRC de l'APEC comprenait une série de lignes directrices couvrant des aspects relatifs à la mise en œuvre, le suivi et l'examen, la communication sur les risques liés à la sécurité sanitaire des produits en situation de crise et les échanges sur les réseaux sociaux.

2.25. Lors d'une deuxième série de présentations, les Membres se sont intéressés à la manière d'assurer une communication efficace entre les personnes chargées d'évaluer les risques et les gestionnaires des risques, de même qu'au sein de ces deux catégories de personnes. Dans ce contexte, **M. Wei-Chih Cheng** (Ministère de la santé et des affaires sociales, Taipei chinois) a fait part de l'expérience du Taipei chinois concernant la communication sur les risques sur la base de scénarios hypothétiques. M. Cheng a souligné l'importance de l'analyse des risques pour la sécurité sanitaire des produits alimentaires et mis en lumière les différents rôles des responsables de l'évaluation de risques et des gestionnaires des risques. Le danger, la probabilité et la conséquence ont été définis comme étant les trois éléments clés de l'évaluation des risques fondée sur des scénarios hypothétiques. M. Cheng a présenté la méthode LARGE, un processus en cinq étapes pour les responsables de l'évaluation des risques et les gestionnaires des risques, qui consistait à : écouter; poser des questions; répéter et assimiler les renseignements; rassembler et transformer les renseignements en vue d'une utilisation future; et donner des exemples pour transmettre les renseignements. M. Cheng a conclu en présentant le cycle PDCA (prévoir, réaliser, vérifier, agir) utilisé par les gestionnaires des risques.

2.26. **Mme Madeline Beal** (Agence pour la protection de l'environnement (EPA)) a présenté le cadre SALT employé par l'EPA pour la communication sur les risques et qui comporte quatre sections: stratégie, action, apprentissage et outils. La section stratégie était axée sur cinq étapes: établir un bilan, fixer des buts, aligner les objectifs sur ces buts et mettre les tactiques et les plates-formes en correspondance avec ces objectifs. La section action examinait les facteurs connus comme ayant un incidence sur la mise en œuvre des activités de communication sur les risques et était axée sur les tactiques visant un message efficace. La section apprentissage reposait sur un modèle de pratique réflexive. Enfin, la section outils soutenait le cadre général au moyen des guides et formations disponibles. En conclusion, Mme Beal a rappelé à quel point il était important d'instaurer la confiance et insisté sur le rôle essentiel de la science dans ce processus.

2.27. La dernière série de présentations sur la communication sur les risques a été consacrée aux expériences des Membres en matière de description de l'évaluation et de la gestion des risques dans des communications, y compris en ce qui concerne la communication du manque de certitude et le moyen de tirer parti des nouveaux outils de communication.

2.28. **Mme Andrée-Anne Girard** (Agence canadienne d'inspection des aliments) a fait part de l'expérience du Canada concernant la communication sur les risques liés à la peste porcine africaine (PPA). Une évaluation des risques pour la PPA avait identifié cinq filières principales présentant un risque pour l'introduction de la maladie, dont l'insuffisance des normes de biosécurité appliquées dans les exploitations agricoles, les voyageurs internationaux et les aliments pour animaux contaminés. Sur la base de cette évaluation, différents groupes avaient été ciblés par des communications sur les risques, qui avaient dû être adaptées en conséquence. L'emploi de divers outils pour atteindre ces groupes, comme le recours aux réseaux sociaux, a été mis en avant comme l'une des mesures essentielles prises par le Canada dans ce processus. Mme Girard a conclu en insistant sur l'importance de la collaboration et des partenariats dans le partage de renseignements sur les risques et dans la lutte contre l'introduction de la PPA dans le pays.

2.29. **Mme Yuqiong Deng** (Administration générale des douanes de la Chine) a fait part de l'expérience de la Chine concernant la communication sur les risques et le commerce de la gélatine avec l'Union européenne. En 2012, en raison des mesures insalubres de certaines entreprises nationales qui avaient été signalées, l'Union européenne avait retiré les entreprises chinoises productrices de gélatine de la liste des fournisseurs tiers et imposé l'approbation de l'enregistrement avant d'autoriser la reprise des exportations. La communication interne constante et efficace sur les risques entre les entreprises exportatrices et les autorités douanières a été signalé comme étant un élément important de la reprise des échanges. S'agissant de la communication externe sur les risques, les consultations bilatérales et l'échange de renseignements relatifs aux risques entre la Chine et l'Union européenne ont été mis en avant comme deux des éléments clés ayant contribué à la reprise du commerce de la gélatine.

2.30. **Mme Anastasia Alvizou** (Direction générale de la santé et de la sécurité alimentaire, Commission européenne) a présenté les faits nouveaux récents relatifs au cadre juridique de l'Union européenne régissant la communication sur les risques. Un nouveau règlement de l'UE sur la transparence et la durabilité de l'évaluation des risques dans la chaîne alimentaire avait été adopté en 2019, qui incluait pour la première fois des dispositions spécifiques sur la communication sur les risques. Le nouveau texte législatif énonçait des objectifs et principes généraux, y compris en ce qui concernait les renseignements exacts et transparents. Mme Alvizou a expliqué que le plan de communication sur les risques devant être adopté identifierait des facteurs clés concernant les activités de communication, les outils et canaux appropriés pour la communication sur les risques et le mécanisme adapté pour la coordination entre les responsables de l'évaluation des risques et les gestionnaires des risques.

2.31. **Mme Laura Whitlock** (Centres de prévention et de lutte contre les maladies (CDC) des États-Unis) a abordé la question de l'utilisation de données en temps réel pour communiquer sur les risques en temps réel liés à différentes épidémies d'origine alimentaire dans plusieurs États. Mme Whitlock a expliqué que tout un ensemble de facteurs étaient pris en considération avant la diffusion au public de renseignements concernant les épidémies d'origine alimentaire en cours. Le niveau du problème de santé publique (faible ou élevé) et la spécificité du problème de santé publique (faible, moyenne ou élevée) étaient les deux facteurs principaux pris en considération dans l'adoption du scénario et des outils de communication appropriés. Mme Whitlock a donné d'autres renseignements sur les formats de communication des CDC (alerte concernant la salubrité des aliments et avis d'enquête).

2.32. Après la série de présentations, les participants ont eu l'occasion d'interagir de manière informelle et de poser des questions complémentaires aux intervenants sur le thème de la communication sur les risques lors de deux séances parallèles d'une heure tenues sur Zoom. Une séance parallèle a été consacrée à des échanges avec les intervenants du Codex, de la CIPV, de l'OIE, de la FAO et de l'Office des normes alimentaires pour l'Australie et la Nouvelle-Zélande, et la seconde séance parallèle à des échanges avec les Membres.

2.5 Études de cas (séance 5)

2.33. Cette séance a été consacrée à l'examen d'études de cas, fondé sur des exemples pratiques d'expériences impliquant l'évaluation des risques, la gestion des risques et la communication sur les risques concernant des questions SPS, et à la question de savoir comment ces trois composants de l'analyse des risques étaient liés.

2.34. **M. Alan MacLeod** (Ministère de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales, Royaume-Uni) a présenté les outils, les ressources et les principales difficultés dans le domaine de l'analyse des risques liés aux parasites. Il a souligné que le processus d'analyse des risques liés aux parasites commençait par une phase initiale d'identification de l'organisme causant la menace aux ressources végétales, suivie d'une phase d'évaluation des risques pour réunir des éléments de preuve et interpréter les résultats. Le processus se poursuivait avec des mesures de gestion des risques précisant les différentes options phytosanitaires envisagées. Les outils et ressources nécessaires pour effectuer une analyse des risques liés aux parasites ont également été évoqués. De plus, des exemples d'études de cas sur *Thrips palmi* et *Acidovorax citrulli* ont été présentés, dans lesquels les différentes filières et les cultures potentiellement affectées ont été identifiées. M. MacLeod a conclu en expliquant quelles étaient les difficultés dans le processus d'évaluation des risques liés aux parasites, y compris les difficultés relatives à la disponibilité des données.

2.35. **Mme Amy Philpott** (Watson Green LLC, États-Unis) a parlé de l'aspect public-privé de la communication sur les risques. Les partenariats public-privé faisaient référence à la collaboration entre le gouvernement et les acteurs du secteur agroalimentaire pour utiliser la communication sur les risques dans le but de protéger la santé publique. Mme Philpott a fait remarquer qu'il y avait des différences dans les stratégies de communication entre les deux secteurs mais a souligné qu'il existait un objectif commun, à savoir protéger la santé publique en s'appuyant sur la confiance des consommateurs. Elle a défini la confiance comme un principe essentiel de la communication sur les risques. Pour conclure, Mme Philpott a indiqué qu'il était possible que les secteurs public et privé travaillent ensemble dans la communication sur les risques.

2.36. **Mme Yi-Tzu Weng** (Conseil de l'agriculture, Taipei chinois) a présenté la politique du Taipei chinois visant à renforcer les mesures de gestion des risques dans le cadre des envois internationaux par courrier de produits végétaux. Entre 2016 et 2018, le marché du commerce électronique en pleine expansion avait vu une augmentation des envois internationaux par courrier de produits végétaux réglementés. Ces envois constituaient un défi pour la lutte contre l'arrivée de marchandises non autorisées et la dissémination de parasites sur le territoire. Afin de réduire les risques phytosanitaires, le Taipei chinois avait modifié en 2019 sa Loi sur la protection phytosanitaire et la phytoquarantaine. La nouvelle réglementation n'autorisait pas l'envoi par courrier de produits végétaux réglementés, sauf pour les expéditeurs ayant demandé préalablement une autorisation d'admission à l'autorité de phytoquarantaine. Un système en ligne de demande d'autorisation avait également été mis en place. Mme Weng a expliqué que la mesure avait contribué à réduire le taux de non-conformité des produits végétaux.

2.37. **M. Fu-Kuan Juan** (Conseil de l'agriculture, Taipei chinois) a fait part de l'expérience du Taipei chinois concernant les contrôles à la frontière pour lutter contre la PPA. L'évaluation des risques du Taipei chinois était axée sur les facteurs et les filières liés à l'homme pour l'introduction de la maladie, tels que les aéroports et les ports maritimes. Les filières de risque comprenaient les passagers entrants, les marchandises importées et la contrebande. La présentation a porté sur les mesures de prévention et de lutte contre la PPA. S'agissant de la communication sur les risques, M. Juan a expliqué qu'une équipe de base avait été constituée pour gérer la communication sur les risques, la communication avec les organisations internationales et la coopération interministérielle.

2.38. **Mme Lilian de Luna** (Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire, Santé Canada) a présenté les dispositions relatives à l'évaluation des risques, la gestion des risques et la communication sur les risques dans l'examen conjoint de pesticides, qui est un processus formel d'enregistrement des pesticides impliquant deux pays ou plus. Mme de Luna a expliqué que les délais étaient négociés au préalable, la charge de travail était répartie entre les pays participants et des évaluations de données étaient échangées et examinées par des pairs dans les différentes juridictions et utilisées comme base pour l'évaluation indépendante des risques et la prise de décision réglementaire. Les avantages et les critères d'admissibilité des examens conjoints ont également été expliqués dans la présentation.

2.39. **Mme Barbara Gallani** (EFSA) a présenté l'initiative internationale sur la confiance. L'initiative offrait l'occasion de favoriser la coopération entre les organismes nationaux et régionaux pour résoudre le problème de la confiance. Mme Gallani a expliqué que l'initiative avait débuté par un séminaire en ligne en 2020 et s'était poursuivie par une séance de présentation par affiches en 2021. Les présentations du séminaire en ligne avaient couvert les différents niveaux de la confiance, les différences entre confiance et certitude et l'importance des valeurs communes dans la communication sur les risques. Des ateliers sur la confiance ont été envisagés pour 2022.

2.40. L'atelier s'est achevé par les observations finales du modérateur, **M. Gregory MacDonald**, qui a relevé que l'atelier avait permis de mettre très clairement en lumière les liens entre les activités d'évaluation et de gestion des risques et la nécessité d'une coordination entre les responsables de l'évaluation des risques et les gestionnaires des risques. Les discussions avaient également démontré que d'autres acteurs avaient des rôles essentiels à jouer dans l'analyse des risques SPS, comme les autres organismes gouvernementaux, mais aussi les acteurs du secteur privé et les groupes de consommateurs. M. MacDonald a souligné que l'importance d'établir la confiance, de travailler dans la transparence et de susciter la confiance à l'égard des décisions réglementaires avait été au cœur de bon nombre des interventions.
